



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040148

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9005
N/REF : 6/04/2025 0H50 C:022730 I:24366
V/REF : Contrat N°009005 du 01/04/2013

SDC 'Les Comptes Palatins'
C/O REGIE LESCUYER ET ASSOCIES
17 QUAI GILLET
69004 LYON

IMMEUBLE : COMTES PALATINS
13 RUE ST JEROME
62 AVENUE JEAN JAURES
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 62 AV. J.JAURES - SURPRESSEUR
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. X. VARAINE

CONTROLE ET ENTRETIEN DU SURPRESSEUR AVEC CONTROLE DU MAINTIEN DE LA
PRESSION ET DES AUTOMATISMES
DEPOSE - NETTOYAGE ET REPOSE DES 3 PRESSOSTATS

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \text{ICHTrev-TS1'} \quad \text{-----} \quad)$$
$$\text{ICHTrev-TS1}$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2025

Prix de base du contrat : 147,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2013	Valeur :	111,6
	Mois de l'indice de révision	: 12/2024	Valeur :	142,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040148

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de 1 surpresseur	1/AN	181,83	181,83
TOTAL H.T.				181,83
T.V.A. a 10,00%				18,18
TOTAL T.T.C.En EURO				200,01

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.